

APPEL DE CRÉATEURS | La Virée des ateliers de Val-David | 6^e édition

La 6^e édition de l'évènement se déroulera les 24, 25, 26 juillet et 31 juillet, 1 et 2 août 2026.

La Virée des ateliers de Val-David est une route des arts et des métiers d'art valorisant le talent et le savoir-faire des créateurs d'ici. Ces rencontres permettent de faire découvrir les pratiques uniques des talents locaux.

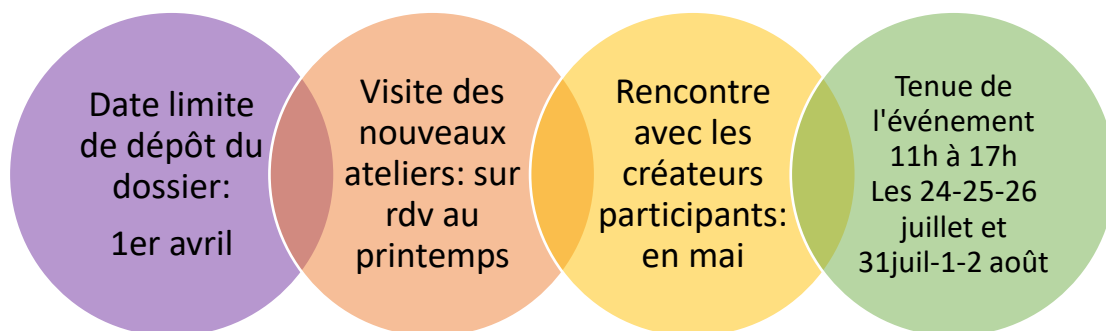
Organisé par la Municipalité du Village de Val-David, cet événement permet aux **artistes et aux artisans professionnels** d'accueillir le public à même leurs ateliers afin de partager leur pratique, de présenter leur travail et de vendre leurs créations uniques tout en offrant aux amateurs d'art et de métiers d'art une expérience authentique et originale.



FONCTIONNEMENT

Pour participer, les artistes/artisans dont l'atelier professionnel est situé sur le territoire de la Municipalité de Val-David doivent soumettre leur dossier avant le **1^{er} avril 2026**. À la suite de l'examen des dossiers par un comité de sélection, les nouveaux artistes/artisans n'ayant jamais participé seront contactés pour une visite de leur atelier. La Municipalité communiquera avec les personnes sélectionnées vers la mi-avril afin de confirmer leur participation.

CALENDRIER



CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Seuls les **artistes et les artisans de Val-David** ayant un atelier professionnel ou qui ont une pratique professionnelle située sur le territoire de Val-David peuvent soumettre leur candidature.
- Cette année encore, il n'y a pas de frais d'inscription. Cependant, la participation des artistes/artisans est souhaitée afin de promouvoir l'évènement. À titre d'exemple, certains artistes/artisans ont participé via leurs présences dans un espace dédié (tente marquise) à l'avant de l'Église lors du Marché public d'été afin de mettre en valeur le travail manuel des artisans d'ici et de promouvoir l'évènement. Il faut donc prévoir possiblement une présence les samedis 11 ou 18 juillet entre 10h et 13h.
- Les artistes/artisans sélectionnés par le comité de sélection peuvent accueillir des artistes/artisans invités à leur atelier lors de la Virée des ateliers sous certaines conditions. Tout jumelage doit être préalablement validé par le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et devra se limiter aux plages horaires de l'évènement. Seuls les participants sélectionnés par le comité pourront bénéficier du matériel promotionnel. Avant de soumettre votre dossier, merci de prendre connaissance des règlements de participation.
 - En informer le comité de sélection préalablement et s'assurer de leur accord;
 - S'assurer que la production et la pratique concordent avec les critères de sélection et les disciplines acceptées dans le présent appel de dossiers;
 - Être l'unique personne-ressource en lien avec les organisateurs de la Virée et être entièrement responsable de l'accueil des artistes et artisans invités;
 - La production de l'artiste ou de l'artisan sélectionné doit constituer la majorité des œuvres exposées lors de l'évènement, soit 70% des œuvres présentées.
- Offrir un lieu sécuritaire, accueillant et invitant aux visiteurs tout au long de l'évènement.
- Faire preuve de professionnalisme, assurer le respect et la sécurité des visiteurs.
- Il est de la responsabilité des créateurs de respecter leur engagement et de ne pas se désister à moins d'un cas de force majeure. Il faut donc être présent à son atelier pendant toute la durée de l'évènement, soit de 11h à 17h le vendredi, samedi et dimanche. Exceptionnellement, en cas d'absence, il est de la responsabilité de l'artiste ou de l'artisan d'assurer son remplacement pendant les heures d'ouverture de son atelier.
- Être disposé à investir environ 8 heures d'implication dans l'organisation de l'évènement selon les besoins et les aptitudes du participant (promotion, gestion du matériel, communication, mise en place, etc.).
- Créer un profil professionnel ou mettre à jour son profil sur le site internet du Répertoire des artistes et artisans de Val-David : <http://artistesartisans.valdavid.com/repertoire-des-artistes-et-artisans>
- Faire l'installation du panneau d'identification de la Virée des ateliers, prêté par la Municipalité, en façade de rue à la vue des passants, une semaine avant l'évènement et le retirer à la fin de l'évènement. À la suite de l'évènement, les artistes et artisans devront

retourner les affiches à la municipalité comme il s'agit d'un affichage dédié à un événement et non à un service permanent.

ADMISSIBILITÉ

Peuvent participer à la Virée des ateliers de Val-David tous les artistes en arts visuels et les artisans des métiers d'art, dont l'atelier professionnel se trouve sur le territoire de Val-David, ayant une production originale, une approche professionnelle de leur technique et de la transformation des matériaux:

Artisan créateur en métiers d'art : les produits présentés par l'artisan doivent découler de la définition d'un métier d'art tel que considéré par le Conseil des métiers d'art du Québec : « la production d'œuvres originales, uniques ou en multiples exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière ».

Artiste créateur en arts visuels: les œuvres présentées par l'artiste doivent découler de la définition des arts visuels établie par le Conseil des arts et des lettres du Québec : « artiste utilisant la peinture, la sculpture, l'estampe, la photographie, le dessin, l'illustration, les techniques multiples, les installations, la bande dessinée, la performance et les arts textiles ou toute autre forme d'expression artistique apparentée à ce domaine comme forme d'expression et comme profession ».

NOTE SPÉCIALE CONCERNANT LA JOAILLERIE

Objets exclus :

- Composantes manufacturées et enfilage ou assemblage simple.
- Objets composés en majorité ou en totalité de pièces manufacturées utilisées telles quelles, assemblées simplement sur un support manufacturé, avec un fermoir ou autres mécanismes et éléments également de fabrication industrielle.

Objets acceptés :

- Bijoux réalisés par enfilage ou assemblage sur lesquels une intervention sur la matière a été faite (ex. : collier de perles de céramique ou de verre fabriquées par l'artisan). Les bijoux doivent comporter une proportion majoritaire d'intervention par rapport aux pièces manufacturées ou utilisées sans transformation.

Notes sur les éléments manufacturés :

- L'utilisation des apprêts (fermoirs, tiges, papillons, etc.) est tolérée pourvu qu'ils constituent une proportion minoritaire de la pièce réalisée par l'artisan ;
- L'utilisation de bijoux ou d'éléments décoratifs manufacturés n'est tolérée que pour un montage faisant état d'un travail remarquable de composition originale ;
- Les chaînes manufacturées ne sont tolérées que si elles accompagnent un bijou créé majoritairement par l'artisan.

Les créations présentées doivent avoir été conçues et produites par l'artiste ou l'artisan à plus de 75%. Aucune pièce usagée n'ayant pas été majoritairement transformée (vêtement, joaillerie ou autre) ne peut être exposée.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit comprendre :

- Le formulaire de candidature dûment complété;
- Le curriculum vitae de l'artiste/l'artisan, dossier de presse et tout autre document pertinent à l'étude de votre dossier;
- Cinq (5) à dix (10) photos couleur (gros plan), haute résolution en format numérique d'œuvres et de réalisations récentes. Les photos doivent être libres de droits et de qualité professionnelle. Les photos seront utilisées à des fins de promotion de l'évènement uniquement et pourront être recadrées au besoin;
- Une photo format portrait de l'artiste/artisan en haute définition;
- La description précise des produits présentés sur les photos;
- La liste de prix des produits (minimum/maximum).

Un dossier de candidature incomplet sera refusé. Cependant, pour les artistes/artisans qui ont déjà participé dans les deux dernières éditions, il n'est pas obligatoire de retourner le cv et le dossier de presse. En revanche, la première page du formulaire, les photos des œuvres récentes et la photo portrait à jour doivent être acheminés.

Date limite pour soumettre votre candidature : 1^{er} avril 2026.

Envoi des dossiers :

- Par courriel : culture@valdavid.com (Si les images sont trop lourdes, nous vous invitons à utiliser la version gratuite de l'outil de transfert d'images en ligne (www.wetransfer.com)).
- Par la poste : Municipalité du village de Val-David, Virée des ateliers, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, 2579 rue de l'Église, Val-David, QC, J0T 2N0.
- En personne à l'accueil du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire : 2490, rue de l'Église (église porte du côté). Il y a un passe-lettre sur la porte si le bureau est fermé.

SÉLECTION DES DOSSIERS

Les dossiers des artistes/artisans sont étudiés par un comité de sélection en fonction de la qualité de la démarche artistique, la maîtrise technique, la maturité de la démarche et le savoir-faire, le caractère innovant et l'originalité, la force de l'œuvre, le rayonnement de l'artiste ou de l'artisan, la reconnaissance des pairs et le cheminement professionnel.

À la suite de la présélection des dossiers, le comité prendra rendez-vous avec les nouveaux candidats afin de planifier une visite d'atelier. La visite des ateliers est conditionnelle à l'acceptation des candidatures.

Critères de sélection

- 25 % qualité générale de la démarche artistique et maîtrise technique
- 25 % créativité et originalité de la démarche
- 25 % cheminement professionnel & reconnaissance des pairs
- 25% qualité d'accueil, sécurité et convivialité des ateliers

Une lettre de verdict sera envoyée à tous les artisans ayant soumis leur candidature, qu'ils soient acceptés ou refusés.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La Municipalité du Village de Val-David n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour la perte, le feu, le vol, la destruction ou le bris des œuvres exposées et/ou des objets laissés ainsi que dans le cas où un visiteur se blesse dans les ateliers des participants ou sur leur terrain. L'artiste/artisan est responsable de prévoir une assurance en conséquence.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Responsable de la culture
Municipalité du Village de Val-David
Tél. 819 324-5678, poste 4243
culture@valdavid.com





FORMULAIRE DE CANDIDATURE | APPEL DE CRÉATEURS

LA VIRÉE DES ATELIERS | 6^e édition

INFORMATIONS PERSONNELLES	
Nom, Prénom	
Je suis un(e) créateur/trice en :	<input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Métiers d'art <input type="checkbox"/> Autres (précisez) : _____
Avez-vous déjà participé à cet événement ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Téléphone (cellulaire si disponible)	
Adresse courriel personnelle	
Adresse du domicile	
Adresse de votre atelier (si différente de votre adresse de domicile)	
Pour promotion et diffusion	
Adresse courriel professionnelle	
Site Internet (si disponible)	
Page Facebook (si disponible)	
Page Instagram (si disponible)	
Autres page dans les réseaux sociaux (si disponible)	
Possédez-vous un certificat d'occupation pour votre atelier ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Seriez-vous intéressé(e) à être porte-parole (ambassadeur) de l'événement ? (capsule vidéo, représentation, promotion)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> PEUT-ÊTRE

DESCRIPTION DE VOTRE PRATIQUE ET DE VOTRE DÉMARCHE ARTISTIQUE

[Décrivez brièvement votre pratique, vos techniques en moins de 150 mots, nous utiliserons notamment cette description pour faire la promotion de votre parcours]

DESCRIPTION DES TECHNIQUES UTILISÉES

[Démarche, expérience, formation, perfectionnement en moins de 150 mots]

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS EXERCEZ-VOUS VOTRE PRATIQUE ?

EXPÉRIENCE, FORMATION & PERFECTIONNEMENT

[Décrivez votre parcours, votre démarche, expérience, formation, perfectionnement en moins de 150 mots]